

Autorisation générale d'emprunter

Préavis N° 2003/36

Lausanne, le 17 juillet 2003

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

L'importante insuffisance d'autofinancement des investissements de l'exercice 2002 a eu pour conséquence une nouvelle progression significative de la dette communale. Son niveau est aujourd'hui proche de l'autorisation maximum d'emprunter, décidée par votre Conseil en février 2001, de 2.2 milliards de francs.

Les mesures d'assainissement récemment décidées ne déploieront pas encore leur plein effet à court terme, de sorte qu'il est fort probable que la limite actuelle sera dépassée dans les mois à venir.

Il est dès lors proposé de porter le nouveau plafond de l'autorisation d'emprunter à 2.5 milliards de francs. Précisons encore que cette autorisation porte sur le montant de la dette brute.

2. Etat de l'endettement

En adoptant le préavis n° 186 du 23 novembre 2000, votre Conseil autorisait la Municipalité à se procurer les fonds nécessaires à la bonne marche de la Commune jusqu'à concurrence d'un montant total de fr. 2'200'000'000.-, sous la forme d'emprunts pouvant être contractés auprès de privés ou de banques.

Au 9 juillet 2003, l'état des emprunts se présentait ainsi :

Dette consolidée			fr. 2'076'000'000.-
- dont emprunts à moyen et à long termes	fr.	1'151'000'000.-	
- dont emprunts par obligations	fr.	925'000'000.-	
Dette flottante			
- avances à termes fixes			fr. 34'600'000.-
- compte courant BCV :			
- limite de crédit	fr.	100'000'000.-	
- utilisation (*)	fr.	0.-	fr. 0.-
- disponible	fr.	100'000'000.-	
Dette totale			fr. 2'110'600'000.-

(*) au 9 juillet 2003, ce compte présentait un solde créancier d'environ 2 millions de francs

L'évolution du financement et celle de l'endettement sur 10 ans, de 1993 à 2002, sont présentées dans le tableau et les deux graphiques ci-après.

TABLEAU DE FINANCEMENT SUR 10 ANS (1993-2002)

(en milliers de francs)

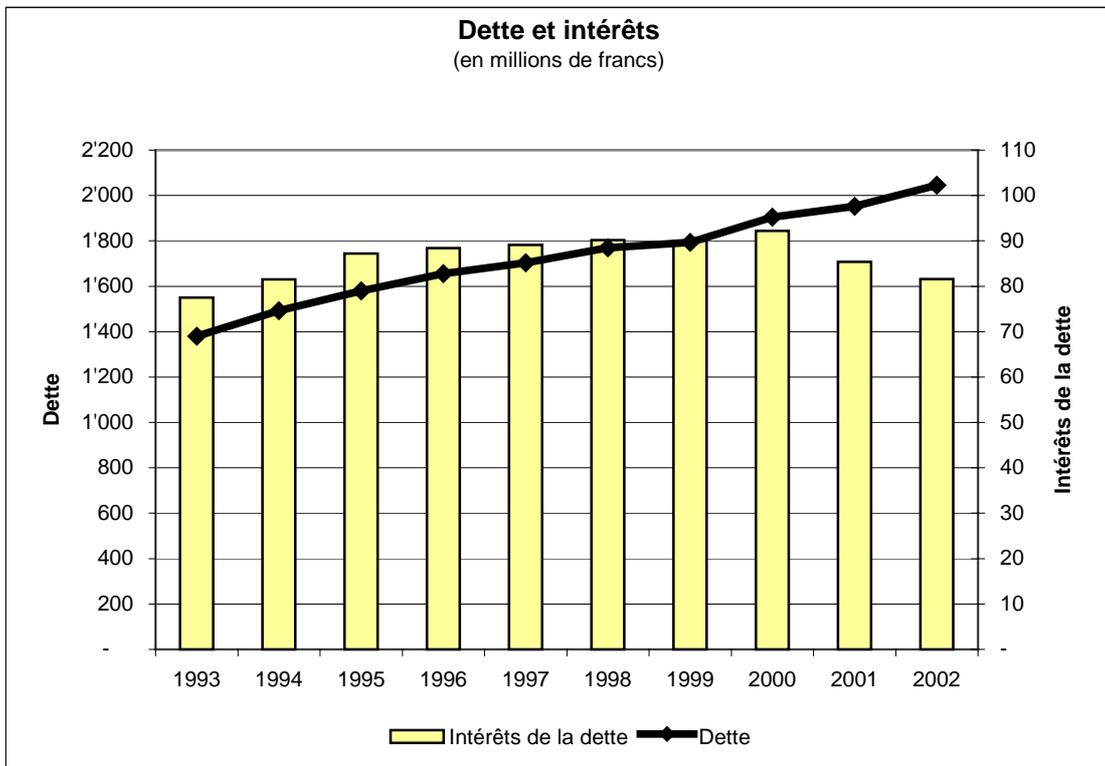
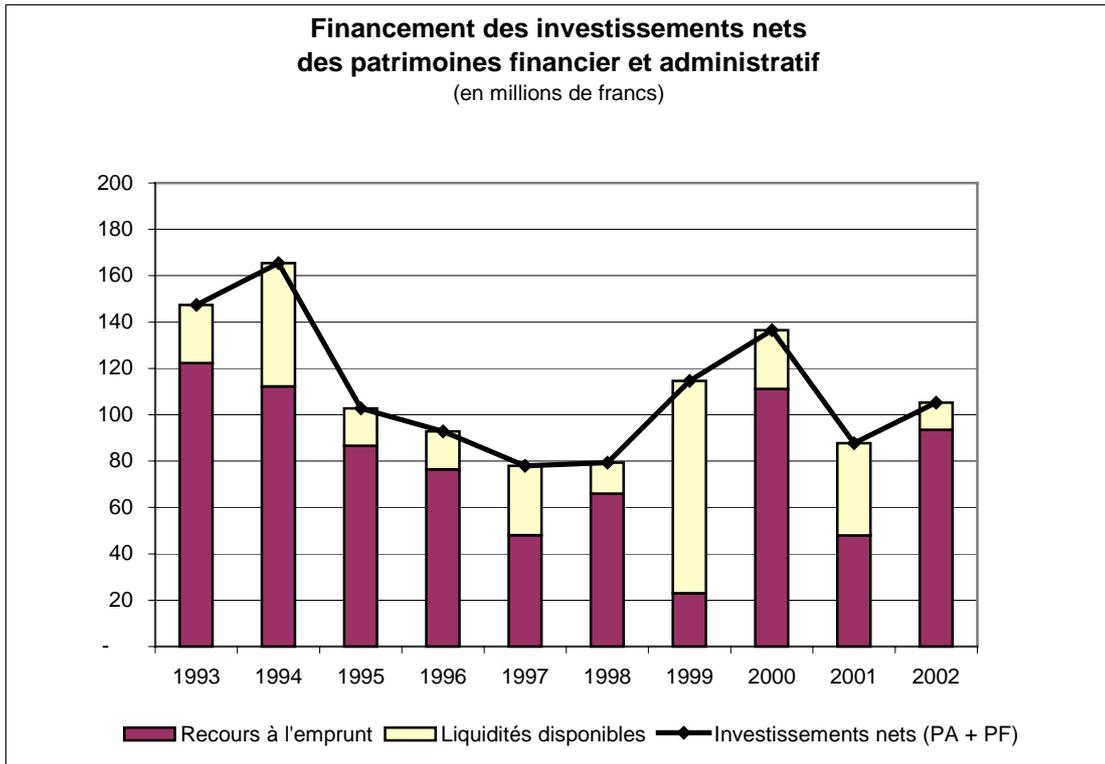
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	cumulé 1993-2002
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	30'229	25'003	36'713	31'856	34'422	28'415	61'058	36'980	77'669	8'710	371'055
Sources											
Diminution des disponibilités	-	-	12'088	-	-	-	1'897	-	-	3'106	-
Diminution des impôts à encaisser	-	30'197	-	-	1'481	-	(b) 12'000	(c) 2'635	-	14'451	(b) 12'000
Diminution des débiteurs	-	-	-	2'450	-	-	6'242	-	933	3'222	-
Diminution des actifs transitoires	3'477	-	-	-	-	-	3'354	-	-	-	-
Augmentation des engagements divers	7'318	8'547	7'038	-	-	-	11'556	-	-	-	12'349
Augmentation des passifs transitoires	13'875	-	10'074	-	4'994	10'334	-	3'922	4'583	-	22'883
	24'670	38'744	29'200	2'450	6'475	10'334	35'049	6'557	5'516	20'779	47'232
Emplois											
Augmentation des disponibilités	-7'464	-4'302	-	-526	-138	-3'619	-	-1'240	-9'120	-	-9'318
Augmentation des impôts à encaisser	-20'778	-	-22'668	-13'598	-	-14'437	-82	-	-19'358	-	-42'157
Augmentation des débiteurs	-1'609	-825	-23'249	-	-8'603	-2'087	-	-11'164	-	-	-34'690
Augmentation des actifs transitoires	-	-755	-4'006	-430	-1'242	-3'348	-	-4'148	-1'599	-1'065	-9'762
Diminution des engagements divers	-	-	-	-232	-1'105	-1'895	-	(d) -1'564	-13'178	-4'136	-
Diminution des passifs transitoires	-	-4'729	-	-3'197	-	-	-4'387	-	-	-12'586	-
	-29'851	-10'611	-49'923	-17'983	-11'088	-25'386	-4'469	-18'116	-43'255	-17'787	-95'927
LIQUIDITES DISPONIBLES	25'048	53'136	15'990	16'323	29'809	13'363	91'638	25'421	39'930	11'702	322'360
UTILISATION											
Investissements patrimoine financier	-683	-6'913	-5'971	-10'713	-12'072	(a) 374	-6'700	-262	-13'714	-7'833	-64'487
Investissements patrimoine administratif	-146'714	-158'459	-96'721	-82'084	-65'857	-79'728	-107'959	-136'292	-74'084	-97'369	-1'045'267
Investissements (nets)	-147'397	-165'372	-102'692	-92'797	-77'929	-79'354	-114'659	-136'554	-87'798	-105'202	-1'109'754
FINANCEMENT EXTERNE											
Dettes à court terme	-16'578	128'000	-30'235	41'540	15'183	105'990	-191'478	-20'867	71'867	-80'500	22'922
Dettes à moyen et long termes	138'927	-15'764	116'936	34'936	32'936	-40'000	214'500	132'000	-24'000	174'000	764'471
Augmentation de la dette	122'349	112'236	86'701	76'476	48'119	65'990	23'022	111'133	47'867	93'500	787'393
DETTE AU 31 DECEMBRE	1'380'456	1'492'692	1'579'393	1'655'869	1'703'988	1'769'978	1'793'000	1'904'133	1'952'000	2'045'500	

(a) 1998 : liquidation de six sociétés immobilières et remboursements de leurs prêts chirographaires

(b) 1999 : provision de 12 millions pour débiteurs douteux (impôts)

(c) 2000 : non compris diminution de 6 millions (défalcations) compensée par prélèvement sur la provision pour débiteurs douteux

(d) 2000 : compte non tenu du transfert de 6.285 millions du fonds spécial de réserve des SI au fonds de développement durable



Le tableau de financement sur 10 ans permet de faire le lien entre l'autofinancement, tel que publié dans les préavis et les brochures relatifs aux comptes annuels d'une part, et les liquidités réellement dégagées durant ces années d'autre part, ceci par le biais des variations des postes du bilan. Partant de là, il en découle le détail du financement des investissements entre l'utilisation des liquidités disponibles et le recours à l'emprunt.

Au niveau des variations des postes du bilan, il est intéressant de constater qu'au cours des dix dernières années, les débiteurs ont augmenté de l'ordre de 77 millions de francs, dont 42 millions de francs pour les impôts à encaisser (qui s'élèvent à 217 millions de francs à fin 2002) et 35 millions de francs pour les autres débiteurs. En contrepartie, les engagements (non bancaires) de la Commune n'ont augmenté que de 12 millions de francs. Cet écart a eu comme conséquence un recours accru à l'emprunt.

Sur la durée 1993 à 2002, les investissements nets des patrimoines financier et administratif se montent à 1.1 milliard de francs, dont environ les 2/3 ont dû être financés par le recours à l'emprunt.

Le deuxième graphique illustre l'influence bénéfique qu'a eue la baisse des taux d'intérêts ces dernières années. En effet, malgré une croissance continue de la dette, les intérêts passifs se sont d'abord stabilisés avant de diminuer ces deux dernières années.

3. Augmentation de l'autorisation d'emprunter

Deux emprunts arrivent à échéance en novembre et décembre de cette année, pour un total de 170 millions de francs. Au vu des conditions actuelles très favorables du marché des capitaux, la Municipalité souhaite disposer d'une marge de manœuvre lui permettant le cas échéant de renouveler ces emprunts avant même leurs échéances. Dans ce cas, cependant, le montant maximum autorisé par votre Conseil pour les emprunts serait momentanément dépassé.

Ceci, ajouté à la dégradation des finances communales constatée lors de l'exercice 2002 et au fait que les mesures d'assainissement récemment décidées ne déploieront pas leur plein effet immédiatement, amène la Municipalité à proposer que le montant maximum autorisé pour les emprunts soit augmenté de 300 millions de francs, pour être porté à fr. 2'500'000'000.-.

La Municipalité rappelle que toutes les opérations d'emprunts sont effectuées en accord avec la Commission des finances de votre Conseil.

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2003/36 de la Municipalité, du 17 juillet 2003;

où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'à un montant total de 2.5 milliards de francs, sous la forme d'emprunts individuels ou par obligations, à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune;
2. d'autoriser la Municipalité à fixer, après consultation de la Commission permanente des finances, les conditions d'émission de chaque emprunt.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche